



CAMPAGNE DE MOBILITE

Adjointes Administratifs

Flash inFO

Le Syndicat National **FO Justice** - **Personnels Administratifs**, vous informe de l'ouverture de la campagne de mobilité des adjoints administratifs pour une prise de fonctions au **1^{er} septembre 2024**

Calendrier des opérations

Date limite de candidature	02 avril 2024
Date limite de renonciation	26 avril 2024
Date de publication des résultats	07 juin 2024

Candidatures des adjoints administratifs du Ministère de la Justice

Les adjoints administratifs doivent compléter la fiche de candidature, **dans la limite de 7 choix** parmi les postes publiés vacants (PV) ou susceptibles de devenir vacants (PSDV), **aucun autre poste ne pourra être choisi s'il n'est pas dans la liste**, et la transmettre dûment remplie et signée à leur supérieur hiérarchique accompagnée, le cas échéant, des pièces justificatives

Chaque candidature est considérée comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- le formulaire de candidature visé par le supérieur hiérarchique actuel du candidat et le N+2
- les pièces justifiant une situation particulière
- pour les postes nécessitant un entretien préalable, une fiche carrière Harmonie ou un CV ainsi qu'une lettre de motivation si l'agent le souhaite

Le dossier sera transmis par la voie hiérarchique aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement.

Une partie des postes proposés aux adjoints administratifs est soumise à des entretiens préalables obligatoires avec les recruteurs dont les coordonnées sont indiquées dans la fiche de poste. **Il appartient aux agents de solliciter ces entretiens** qui pourront avoir lieu par téléphone ou par visio-conférence.

Candidatures en détachement des adjoints administratifs extérieurs au Ministère de la Justice

Tous les adjoints administratifs extérieurs peuvent candidater par la voie du détachement. Ils doivent transmettre les documents suivants :

- le formulaire de candidature complété manuellement, avec l'avis de leur administration d'origine
- les pièces justifiant une situation particulière
- pour les postes nécessitant un entretien préalable, un CV ainsi qu'une lettre de motivation
- leur dernier arrêté d'élévation d'échelon
- leurs 3 dernières évaluations
- un état des services

L'ensemble des documents doit être envoyé à : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Les agents actuellement placés en position de détachement au sein du ministère de la justice dans le corps des adjoints administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement dans l'affectation envisagée.

Les agents seront affectés et prendront leurs fonctions le 1^{er} septembre 2024 sauf indication contraire dans la liste des postes offerts mentionnant une prise de fonction anticipée ou différée. Une autre date pourra également être convenue entre les services et l'agent.

Les frais de changement de résidence sont pris en charge par le service d'accueil.

Liste des postes et annexes

Le Syndicat National **FO Justice** - **Personnels Administratifs** se tient à votre disposition, n'hésitez pas à prendre contact à l'adresse suivante : pa@fojustice.fr

